

La **Coordination Territoriale d'Appui** peut vous appuyer dans la prise en charge des patients âgés



Contactez le guichet unique par téléphone :

**du lundi au
vendredi
de 9h à 17h**

0 800 888 888

Appel gratuit depuis un poste fixe

Corse
**Parcours de santé
des Personnes Âgées
En Risque de Perte
d'Autonomie**

➔ **N° Vert 0 800 888 888**

APPEL GRATUIT depuis un poste fixe



**CORSE
Parcours Santé
des aînés**

Paerpa

DES ACTEURS COORDONNÉS POUR
UNE AUTONOMIE PRÉSERVÉE

→ Expérimentation nationale

Le PAERPA, parcours de santé des personnes âgées en risque de perte d'autonomie, s'adresse aux personnes âgées résidant sur le territoire de la Corse, dont l'autonomie est susceptible de se dégrader pour des raisons d'ordre médical, social et/ou environnemental.

Sa mise en œuvre permettra d'améliorer la prise en charge des personnes âgées par une meilleure coordination entre les professionnels du premier recours, des établissements de santé, du secteur médico-social et du social et d'améliorer la qualité de vie de la personne âgée.

→ Programme articulé autour de 4 objectifs

- Limiter les ruptures dans le parcours des personnes âgées
- Faciliter et sécuriser la circulation d'information entre professionnels
- Renforcer et sécuriser le maintien à domicile
- Améliorer les organisations et innover pour favoriser la coordination

Pour y répondre, les actions portent sur le repérage de la fragilité et plus spécifiquement sur les risques de dénutrition, chute, dépression et iatrogénie médicamenteuse, principaux facteurs d'hospitalisation de la personne âgée. Mais également sur l'optimisation du suivi à domicile, par l'équipe de proximité, plus particulièrement en cas de sortie d'hospitalisation.

→ Un outil de coordination

Le **Plan Personnalisé de Santé (PPS)** permet à l'équipe de professionnels libéraux en charge d'un même patient de formaliser collectivement des mesures pertinentes. Le PPS sera un outil diffusé et partagé à l'ensemble des partenaires en charge de ce patient. Il fait l'objet d'une rémunération dérogatoire de l'assurance maladie

Professionnels concernés	Composition de la CCP	Montant remboursé	Lettre-clé/coefficient
MSP / Centre de soin	Structure de soin porteuse de la CCP	MSP / CS – 100€	PPS 1
Médecin généraliste obligatoire + Infirmier (e) Masseur kinésithérapeute Pharmacien	2 professionnels de santé, possibilités : MT + IDE MT + MK MT + Pharmacien	MT – 60€	PPS 0,60
		IDE ou MK – 40€	PPS 0,40
		Pharmacien – 40€	PPH 40
	3 professionnels de santé, possibilités : MT + IDE + MK MT + IDE + Pharmacien MT + MK + Pharmacien	MT – 40€	PPS 0,40
		IDE ou MK – 30€	PPS 0,30
		Pharmacien – 30€	PPH 0,30

→ Une équipe ressource à votre service

La **Coordination Territoriale d'Appui (CTA)** est une plateforme qui vous appui en cas de difficultés rencontrées dans la prise en charge de votre patient âgé.



→ Activation des prestations de la CTA

- **Information et orientation** vers les ressources sanitaires, médico-sociales et sociales des professionnels des trois secteurs, des personnes âgées et de leurs aidants.
- **Activation des expertises** : psycho-socio-environnementales (cognitif, comportemental, mémoire, chute, dénutrition).
- **Appui aux Coordinations Cliniques de Proximité**, et en particulier aux médecins traitants, dans la réalisation et le suivi administratif du PPS.
- **Observance des événements de rupture de parcours** (rôle de veille et d'identification de rupture, de recensement des manques et des besoins et de mise en œuvre de travaux partagés).